

SEANCE DU 8 JUIN 2022

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 1^{er} juin 2022

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 10 JUIN 2022

L'an deux mil vingt et deux le 8 JUIN à 20 heures 30, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames : BEAUMONT Elodie, CURIEN Véronique, FONTAINE Béatrice, GASSE Ombeline, PUGLIA Catherine, ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France

Messieurs : BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, ROUGET Vincent, RIBOT Florent, ROULLEAU Marc, SERVANT Ludovic, SABOURIN Jacques

Absents excusés : OUVRARD Tiffany, BODIN Serge, ZERBIB Délia, MAZELLE Philippe, VASLIN Aurélie

Pouvoirs :

A été élue Secrétaire : BEAUMONT Elodie

Objet de la délibération :

2022/31

ACCUEIL PERISCOLAIRE- TARIFS 2022/2023 ET REGLEMENT

La parole est donnée à Madame Véronique CURIEN, Adjointe au Maire, en charge des affaires scolaires. Elle rappelle au Conseil la délibération 2021/18 fixant les tarifs 2021/2022 de l'accueil périscolaire et rappelle que les tarifs sont délibérés chaque année en juin pour la rentrée suivante.

Madame CURIEN propose également de modifier le règlement intérieur de l'accueil périscolaire, afin de le mettre à jour et donne lecture de la nouvelle rédaction.

Après avoir entendu l'exposé de Madame CURIEN, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- reconduit les tarifs de l'an passé et fixe donc les différentes tranches de quotients familiaux et les tarifs 2022/2023 comme suit :

Quotient familial inférieur à 1150 €	0.95 € /heure
QF compris entre 1150 et 1700 €	1.25 €/heure
QF supérieur à 1700 €	1.55 €/heure

- Approuve le nouveau règlement intérieur de l'accueil périscolaire annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme
Aux Ormes le 10 juin 2022
Béatrice FONTAINE
Maire